

# Aides covid: le fédéral consacre 835 millions à la relance des activités fermées, horeca en tête

Baisse temporaire de la TVA sur les plats et boissons, réductions de charges sociales, prolongation du droit passerelle... le gouvernement De Croo annonce un nouveau gros train de mesures de redémarrage.



Les nouvelles mesures touchent essentiellement l'horeca.  
- Mathieu GOLINVAUX.



Par **[Julien Bosseler \(/3279/dpi-authors/julien-bosseler/\)](/3279/dpi-authors/julien-bosseler/)**

Journaliste au service Economie

Le 21/04/2021 à 20:32

**H**oreca, métiers de contact, événementiel, culture... Tous ces secteurs, encore à l'arrêt et qui ont souffert des mesures anti-covid à des degrés plus ou moins sévères, ont des perspectives de réouverture, aussi étroites soient-elles. En tout cas, le gouvernement fédéral souhaite les aider dans leur redémarrage avec un nouveau paquet d'aides à la relance estimé à 835 millions d'euros. Plutôt portées sur l'horeca, ces mesures, décidées mercredi en comité ministériel restreint, bénéficieront dans leur ensemble aussi bien aux employeurs qu'aux travailleurs. Elles sont donc vues plutôt bien vues tant par les fédérations patronales que par les syndicats. Avec ces bémols : les premières regrettent leur trop grande limite dans le temps et les seconds s'inquiètent déjà pour l'avenir. « Cette nouvelle facture, de 835 millions d'euros cette fois-ci, ce sont les

travailleurs qui risquent de devoir la payer plus tard », redoute Alain Detemmerman, coprésident de la FGTB Horval. Passons en revue ce nouvel arsenal...

# 1

## **TVA à 6 % dans l'horeca**

C'est une des mesures phares de ce train d'aides fédérales : à partir de ce mois de mai et jusqu'à fin septembre, le taux de TVA passera de 12 % pour les repas et de 21 % pour les boissons à un taux unique de 6 %. Contrairement à la disposition similaire appliquée lors du déconfinement du printemps-été 2020, ce taux réduit s'applique également à l'alcool, grosse source de revenus pour l'horeca. « Cela correspond à la demande du secteur pour booster la consommation à la réouverture », réagit Clarisse Ramakers directrice du service d'études de l'Union des classes moyennes (UCM), tout en regrettant que « cette baisse ne s'applique que jusqu'au 30 septembre. » Même remarque de la part de Fabian Hermans, administrateur à la fédération Horeca Bruxelles, qui salue toutefois ce dispositif « offrant de la trésorerie supplémentaire car les prix demandés à la clientèle ne bougeront pas ».



LIRE AUSSI

**Réouverture de l'horeca en terrasses: voici les premières pistes**  
(<https://plus.lesoir.be/367446/article/2021-04-20/reouverture-de-lhoreca-en-terrasses-voici-les-premieres-pistes>)

Il ne s'agit toutefois pas pour les restos et les bars de s'enrichir. Ces 6 à 15 points de TVA non reversés à l'Etat « offriront de l'oxygène pour assurer les reports de paiements et les loyers, surtout pour les cafetiers qui n'ont pas pu se reconvertir durant la fermeture », souligne Thierry Neyens, président de la fédération Horeca Wallonie. « Mais cela ne concernera pas les traiteurs et les boîtes de nuit qui resteront encore à l'arrêt ». Reste cet avantage pour l'emploi, aux yeux d'Alain

Detemmerman : « Jouer sur la TVA encourage les entrepreneurs qui travaillent officiellement et contribue à lutter contre les cow-boys qui fonctionnent en noir ».

## 2

### **Vacances annuelles payées par l'Etat**

A l'image des primes de fin d'année 2020, les vacances annuelles de cet été 2021 du personnel de l'horeca (principalement des ouvriers) ne devront pas être financées par la caisse alimentée par les patrons. C'est l'Etat fédéral qui va prendre ces cotisations en charge. « C'est une bonne chose pour les travailleurs qui ont subi une perte salariale à cause du chômage covid », applaudit le coprésident de la FGTB Horval. C'est également positif pour les entrepreneurs de l'horeca « car cela diminue leurs charges salariales, alors qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion d'employer leur personnel en cette année 2021 », souligne Clarisse Ramakers pour l'UCM. « De toute façon, nous n'aurions pas été en capacité de payer », lance Fabian Hermans, rappelant les lourdes pertes de recettes de ses membres, malgré le chiffre d'affaires – très modeste – généré par les plats à emporter.

## 3

### **Encouragement de la (re-)mise à l'emploi**

C'est une mesure qui s'applique à l'ensemble des secteurs d'activité : les employeurs pourront bénéficier d'une réduction forfaitaire de charges sociales au troisième trimestre de l'année. Mais pour cela, ils doivent remettre au travail des salariés qui étaient au chômage covid et/ou engager des travailleurs en plus. Attention : cela ne s'appliquera que pour un maximum de cinq personnes sous contrat d'emploi par unité d'établissement. Et la réduction d'ONSS variera selon le degré d'impact des mesures anti-covid sur l'activité des entreprises. Celles qui ont été forcées de fermer plus longtemps bénéficieront donc d'un allègement des charges plus important. « Dommage que cela soit limité à cinq employés »,

déplore Thierry Neyens qui songe aux grosses entreprises horeca employant des dizaines de travailleurs. L'UCM partage le même regret, « même si c'est une manière de diminuer les charges ». Clarisse Ramakers ajoute cette demande qui n'est pas au menu du fédéral : « Une diminution du coût du licenciement, en plus de cet allègement des charges ONSS ». La FGTB Horval préfère, elle, souligner que cette mesure portant sur les charges sociales « peut stimuler l'emploi au redémarrage », avec l'espoir que « l'argent ainsi économisé ne disparaisse pas dans la poche des employeurs ».

LIRE AUSSI

**Horeca: la crise du covid décime les effectifs en salle et en cuisine**  
(<https://plus.lesoir.be/367052/article/2021-04-18/horeca-la-crise-du-covid-decime-les-effectifs-en-salle-et-en-cuisine>)

## 4

### **Double droit passerelle en mai**

Et les indépendants de l'horeca ? A l'initiative de leur ministre, David Clarinval (MR), et toujours dans le cadre du conseil des ministres restreint, ils vont pouvoir bénéficier d'un double droit passerelle en mai, même s'ils rouvrent en terrasse et s'ils se prêtent encore à des activités de plats à emporter. « C'est judicieux », juge Clarisse Ramakers, « parce que 80 % des établissements ne disposent pas d'une terrasse. Puis, il n'y a aucune certitude quant à la manière dont les consommateurs vont retourner au restaurant et au café ».

LIRE AUSSI

**Mesures anti-covid: comment Liège est devenue le bastion des insurgés de l'horeca** (<https://plus.lesoir.be/366856/article/2021-04-16/mesures-anti-covid-comment-liege-est-devenue-le-bastion-des-insurges-de-lhoreca>)

## 5

### **Jobs étudiants dopés**

Le fédéral n'a pas oublié les étudiants jobistes des secteurs fermés, en panne de revenus depuis des mois. D'ordinaire, ils ne peuvent excéder 475 heures de travail par an. Exceptionnellement, le temps qu'ils prêteront durant le troisième trimestre – donc de juillet à septembre en pleines vacances de l'enseignement supérieur – ne comptera pas dans leur quota annuel. C'est positif pour eux mais aussi pour un secteur comme l'horeca, friand de cette main-d'œuvre moins chère. Voilà donc des charges en moins pour les restaurateurs, les acteurs de l'événementiel et les opérateurs culturels. Mais la FGTB apprécie peu cette mesure qui « entre en contradiction avec l'emploi durable. » Dur de contenter tout le monde...

## Trois améliorations pour les chômeurs

J.Bo.

C'est un accent social supplémentaire dans le train de mesures annoncé par le gouvernement De Croo : les Belges qui se sont retrouvés au chômage durant la crise corona vont bénéficier de trois soutiens spécifiques. D'abord, douze mois, soit la durée de la période du covid jusqu'à maintenant, seront défalqués dans le calcul individuel de chaque demandeur d'emploi. Ensuite, les chômeurs temporaires ayant changé de job avec une perte salariale à la clé et ayant perdu leur emploi verront leurs allocations calculées en fonction du salaire le plus élevé. Enfin, la prime de protection des chômeurs temporaires de longue durée s'appliquera aussi aux salariés des métiers de contact.



### Votre journal en version numérique

Accédez à tous les décryptages  
de la rédaction dès minuit

**[Je consulte \(https://journal.lesoir.be/\)](https://journal.lesoir.be/)**

Commentaire \*

Signature \* Federation Horeca Wallonie

**Quelques règles de bonne conduite avant de réagir (<http://plus.lesoir.be/services/charte>)**

Poster

Posté par Tricnaux André, mercredi 21 avril 2021, 23:16

835 millions + tout ce qui a déjà été fait, on en est à quelques milliards que l'on aurait pu consacrer aux hopitaux et ainsi augmenter ses fameux lits de soins intensifs tout en laissant travailler un million de personnes tout simplement interdites d'exercer qui en plus aurait généré des rentrées mais qu'au contraire on doit indemniser. Il ne faudra pas longtemps à ce rythme de devoir faire des économies et donc ce que l'on fait de mieux saquer dans les soins de santé et en moindre mesure l'enseignement. Cercle vicieux, problème pris à l'envers, panique non maîtrisée et surtout propagée. Le fameux risque/bénéfice évoqué par les "experts" par rapport aux vaccins est applicable à la vie - survie des citoyens. 0,2 % de morts en Belgique et 0,04% au niveau mondial, c'est négligeable. 3 millions de morts du covid sur 15 mois dans le monde alors que 9 millions meurent de faim (sont décédés pour préciser) et que 800 millions souffrent de la faim. On estime que le virus va augmenter ce nombre de 130 millions. Mais pour l'instant, nos petits états européens ainsi que leur citoyens s'en foutent car très peu concernés. On en reparlera sous peu. Continuons à tout fermer, à nous calfeutrer et à nous empêcher de travailler pour un virus qui ne disparaîtra pas.

**RÉPONDRE (/COMMENT/REPLY/367719/291996)**